

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de la mise en ligne sur le site internet [www.saint-hernin.fr](http://www.saint-hernin.fr) le : 18 novembre 2022

De la transmission au contrôle de légalité le : 18 novembre 2022

DECISION DU MAIRE

N° D 2022-13



### PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

#### Objet : Dispositif « Ici commence la Mer »

Le Maire de SAINT HERNIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire en matière de commande publique;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2022 approuvant la participation de la Commune au dispositif « Ici commence la Mer », qui vise à sensibiliser la population à la préservation des milieux aquatiques ;

Considérant que l'opération de communication susvisée consiste à poser des clous en laiton et à apposer, à partir d'un pochoir, un message de sensibilisation devant les avaloirs d'eaux pluviales,

Considérant que l'EPAGA coordonne cette campagne de communication et se charge de la commande groupée des clous et des pochoirs ;

Considérant la demande de la commune de disposer de 22 clous, 1 pochoir en français et un pochoir en breton ;

#### DECIDE

**Article 1** : de valider auprès de l'EPAGA la commande de 22 clous en laiton, 1 pochoir en français, 1 pochoir en breton pour un montant total de **370,11 € TTC** et de signer la convention relative à la commande groupée correspondante.

**Article 2** : Conformément à l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du conseil municipal.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Saint-Hernin, le 9 novembre 2022

Le Maire,

Marie-Christine JAOUEN

